



Police  
Locale  
SAMSOM  
5307

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU

**20 novembre 2017**

**Séance publique**

1. Démission d'un Conseiller de Police
2. Installation d'une Conseillère de Police
3. Arrêté du Gouverneur de la Province de Namur : Approbation du compte 2016
4. Budget 2018
5. Vente patrimoine
6. Cadre opérationnel : Appel à la mobilité 2017-05
7. Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2017

Début à 18h06.

Excusé: Monsieur PLUME et Madame LACROIX

Absents : Monsieur SOTTIAU et Madame DAFPE.

Monsieur LUPERTO demande d'accepter un point supplémentaire concernant l'achat d'une chauffe-eau/boiler pour l'antenne de Sombreffe. Accord à l'unanimité.

**Point Supplémentaire: Budget 2017 : Investissement inférieur à 30.000,00 euros HTVA**

**LE CONSEIL DE POLICE,**

*Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;*

*Vu la délibération du Conseil de Police du 20 novembre 2017 relative à l'approbation du point supplémentaire concernant l'achat en urgence d'un chauffe-eau électrique pour notre antenne de Sombreffe;*

*Attendu qu'il est nécessaire d'acheter en urgence un nouveau chauffe-eau électrique pour notre antenne de Sombreffe;*

*Attendu que pour cet achat, il a été fait appel à cinq sociétés, à savoir;*

- *A. Ainaut, rue Emile Pirson 2 à 5140 Sombreffe;*
- *D.A. Construct, rue Lucien Ponlot 5b à 5140 Sombreffe;*
- *Entreprises Lievens, rue Bois Saint-Martin 8 à 5060 Tamines;*
- *Sanitaire and co, rue Elveau 5 à 5140 Sombreffe;*
- *Roland Caramin, rue des Bruyères 15A à 5140 Sombreffe;*

Attendu que pour cet achat, deux offres nous sont parvenues,  
à savoir celles de:

➤ **A. Ainaut, rue Emile Pirson 2 à 5140 Sombreffe;**

➤ **D.A. Construct, rue Lucien Ponlot 5b à 5140 Sombreffe;**

Attendu que la société suivante a remis l'offre la plus économiquement avantageuse :

➤ **A. Ainaut, rue Emile Pirson 2 à 5140 Sombreffe;**

Attendu que la société suivante a été désignée pour l'achat et le placement d'un chauffe-eau électrique:

➤ **A. Ainaut, rue Emile Pirson 2 à 5140 Sombreffe;**

Attendu que pour la fourniture de cet achat, un crédit global de 16.934,69 € est prévu à l'article 330/724-51 du budget 2017

Où le rapport de Monsieur Claude GREGOIRE, Chef de Corps;

**DECIDE à l'unanimité :**

**Article 1er**

D'acquérir un chauffe-eau électrique Généo 150 litres pour notre antenne de Sombreffe auprès de la société **A. Ainaut, rue Emile Pirson 2 à 5140 Sombreffe** pour le montant de **1.464,10 €** placement compris.

**Article 2**

Un crédit de 16.934,69 € nécessaire à cette fourniture est prévu à l'article 330/724-51 du budget 2017.

**Article 3**

Copie de la présente délibération sera transmise, pour disposition, à Madame Caroline ETIENNE, Comptable Spéciale et au service Logistique de la zone de police SAMSOM.

**Article 4**

Copie de la présente délibération sera transmise, pour information, au Ministre de l'Intérieur et pour approbation à Monsieur le Gouverneur.

Approbation à l'unanimité.

<b>Objet n°1 : Démission d'un Conseiller de Police</b>
--

**Le Conseil de Police,**

Vu l'article 21bis de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux :

Vu l'Arrêté Royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du conseil de police dans chaque conseil communal;

Vu la Circulaire Ministérielle PLP 2 du 21 décembre 2000 relative à l'élection des membres du conseil de police dans une zone pluricommunale;

Vu l'élection des membres du conseil de police en date du 3 décembre 2012 en séance du Conseil Communal de Sambreville;

Vu la délibération du Conseil de Police du 4 février 2013, installant Monsieur Manuel HANCK;

Attendu que Monsieur Manuel HANCK, Conseiller de Police membre effectif, démissionne le 4 octobre 2017 de son groupe politique PS;

Où le rapport de Monsieur J.-Ch. LUPERTO, Président;

**PREND ACTE : à l'unanimité**

**Article 1er**

De la démission de Monsieur Manuel HANCK, Conseiller de Police.

**Article 2**

Copie de la présente sera transmise à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Gouverneur

de la Province de Namur, pour approbation.

Approbation à l'unanimité.

**Objet n°2 : Installation d'une Conseillère de Police**

**Le Conseil de Police,**

*Vu l'article 21bis de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;*

*Vu l'Arrêté Royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du conseil de police dans chaque conseil communal;*

*Vu la Circulaire Ministérielle PLP 2 du 21 décembre 2000 relative à l'élection des membres du conseil de police dans une zone pluricommunale;*

*Vu l'élection des membres du conseil de police en date du 3 décembre 2012 en séance du Conseil Communal de Sambreville;*

*Vu la délibération du Conseil de Police du 20 novembre 2017 relative à la démission de Monsieur Manuel HANCK - Conseiller de Police;*

*Attendu que Monsieur Christophe CALLUT était désigné en tant que suppléant de Monsieur Manuel HANCK;*

*Attendu que Monsieur Christophe CALLUT ne fait plus partie du Conseil Communal de Sambreville;*

*Vu la délibération du Conseil Communal de Sambreville du 20 octobre 2017 relative à la désignation d'un nouveau membre effectif afin de remplacer Monsieur Manuel HANCK;*

*Attendu qu'en séance du Conseil Communal de Sambreville du 20 octobre 2017, les Conseillers communaux ont présenté, comme candidat effectif au remplacement de Monsieur Manuel HANCK, Madame Betty DAVISTER;*

*Considérant que Madame Betty DAVISTER reprend le mandat de Conseiller de Police de Monsieur Manuel HANCK;*

*Considérant que l'intéressée a prêté serment;*

*Oùï le rapport de Monsieur J.-Ch. LUPERTO, Président;*

**DECIDE : à l'unanimité**

**Article 1**

*D'approuver l'installation de Madame Betty DAVISTER en qualité de Conseillère de Police de la Zone Sambreville-Sombreffe en remplacement de Monsieur Manuel HANCK. Madame Betty DAVISTER reprend le mandat de Monsieur Manuel HANCK.*

**Article 2**

*Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.*

Approbation à l'unanimité.

**Objet n°3 : Arrêté du Gouverneur de la Province de Namur : Approbation des comptes 2016 de la zone de police 5307 - SAMSOM**

Approbation à l'unanimité.

## Objet n°4 : Budget 2018

*Le Conseil de Police,*

*Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;*

*Vu la circulaire ZPZ 8 du 18 octobre 2000 relative à la réforme de la police - directives concernant le budget et la comptabilité communale relative à la réforme des polices;*

*Vu l'Arrêté Royal portant le règlement général de la comptabilité du 5 septembre 2001 de la Police Locale;*

*Vu le rapport de synthèse du budget réalisé par le Chef de Corps;*

*Vu l'avis de la Commission budgétaire approuvé en Collège de Police le 9 octobre 2017;*

*Considérant que les dotations fédérales reprennent les montants de 2017;*

*Considérant que les dépenses du personnel pour 2018 restent à 10.000 euros identiques aux charges du personnel après la deuxième modification budgétaire de 2017;*

*Considérant que les frais de fonctionnement 2018 restent identiques aux frais de fonctionnement après la deuxième modification budgétaire de 2017;*

*Considérant que des investissements seront menés pour 190.000 euros et seront financés par fonds propres;*

*Considérant que le résultat de ce budget 2018 permet de verser 80.000 euros dans le fond de réserve ordinaire dédié au compte général 45401;*

*Considérant que 40.000 euros seront inscrits pour créditer le 45401 et qu'un fond de réserve ordinaire dédié au compte général 45401 disposera d'une somme de 214.000 euros.*

*Considérant qu'il n'y a aucune augmentation des dotations communales;*

*Considérant qu'aucun emprunt ne sera effectué en 2018;*

*Où le rapport de Monsieur J.-Ch. LUPERTO, Président;*

**DECIDE : à l'unanimité**

### **Article 1er**

*D'approuver le budget de l'exercice 2018 de la Zone de Police Sambreville-Sombreffe.*

### **Article 2**

*De transmettre copie de la présente délibération à Madame Caroline ETIENNE, Comptable Spécial.*

### **Article 3**

*Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur, à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur et à Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures de la Région Wallonne, pour approbation.*

Discussion :

Monsieur BERTRAND interpelle Madame ETIENNE sur 3 points:

- A combien s'élève la dette actuelle? Madame ETIENNE répond que chez ING, on doit rembourser 27.343,58 euros en 2018 et chez Belfius, on a 114.288,03 euros à rembourser en 2018 dont 37.738,25 euros d'amortissements.
- En matière de personnel, je vois que le montant des heures supplémentaires et de week-ends fluctuent. Est-ce une volonté de réaffecter les personnes dans un secteur particulier ou pas? Monsieur GREGOIRE répond que le montant des heures de week-end et supplémentaires font partie d'un module budgétaire qui tient compte de l'année précédente, soit 2017.
- En matière de formation, on passe de 1.900 euros à 7.000 euros. Comment expliquez-vous ces montants? Monsieur GREGOIRE répond que l'on a dû faire une modification budgétaire afin d'inclure les frais de formation pour les agents de police afin qu'ils soient armés ainsi

que la formation de 2 personnes en maîtrise de la violence. L'article est adapté en fonction des besoins.

Monsieur REVELARD interpelle sur deux points :

- En matière d'engagement, nous serons en diminution mais qu'en est-il pour 2019. Madame ETIENNE répond que l'on engage une personne supplémentaire afin de pallier au remplacement des personnes qui ont demandés de travailler en 4/5 temps.
- N'y a-t-il pas de pression pour que le cadre soit atteint? Monsieur GREGOIRE répond que l'on se rapproche de la norme KUL. Les départs représentent des salaires importants et les arrivées représentent des salaires moindres.

Approbation à l'unanimité.

## Objet n°5 : Vente patrimoine

*Le Conseil de Police,*

*Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;*

*Vu la circulaire ZPZ 17 du 6 avril 2011 concernant la poursuite de la mise en place de la police locale;*

*Vu l'Arrêté Royal du 5 septembre 2011 portant le règlement général de la comptabilité de la police locale;*

*Vu la Circulaire ZPZ 24 du 26 octobre 2001 relative à l'inventaire du patrimoine mobilier au sein de la police locale;*

*Vu la GPI 51 du 13 septembre 2006 relative au traitement du matériel de police mis hors service;*

*Attendu qu'il est demandé d'approuver la vente du patrimoine suivant :*

- *un gilet pare-balles discret de l'Inspectrice Dominique LIENARD;*

*Attendu que l'Inspectrice LIENARD fera mobilité le 1er janvier 2018 vers la zone de police Orneau-Mehaigne;*

*Attendu que les gilets pare-balles sont faits sur mesure;*

*Où le rapport de Monsieur J.-Ch. LUPERTO, Président;*

**DECIDE : à l'unanimité**

### **Article 1er**

*D'approuver la vente du patrimoine suivant :*

- *d'un gilet pare-balles discret*

### **Article 2**

*Copie de la présente sera transmise, pour disposition, à Madame la Comptable Spéciale ainsi qu'au service Logistique de la zone de police SAMSOM.*

### **Article 3**

*Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.*

Approbation à l'unanimité.

## Objet n°6 : Cadre Opérationnel : Appel à la mobilité 2017-05

### LE CONSEIL DE POLICE

*Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux;*

*Vu l'Arrêté Royal du 30 mars 2001 portant sur la position juridique du personnel des services de police;*

*Vu l'Arrêté Royal du 5 septembre 2001 fixant l'effectif minimal du personnel opérationnel, administratif et logistique de la police locale;*

*Vu l'Arrêté Royal du 7 décembre 2001 déterminant les normes d'encadrement des membres du personnel de la police locale;*

*Attendu que l'Inspecteur Xavier Maître fait un glissement interne du service Interventions vers le service Proximité au 15 janvier 2018;*

*Attendu qu'il faut absolument un cadre de base au service Interventions;*

*Attendu que pour les vacances d'emploi pour :*

➤ *un cadre de base pour le service Interventions sont transmises à la Direction Générale des Ressources Humaines - Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières, rue Fritz Toussaint, 47 à 1050 Bruxelles;*

*Attendu que la date ultime d'introduction des candidatures sera fixée par la Direction de la Mobilité et Gestion des carrières;*

*Attendu que la date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit intervenir sera déterminée par la zone;*

*Attendu que les candidats cadre de base pour le service Interventions se présenteront devant une commission de sélection qui est la suivante :*

➤ *Le Commissaire Divisionnaire Claude GREGOIRE, Chef de Corps;*

➤ *Le Commissaire Sylvain HELAS, Service Enquêtes et Recherches;*

➤ *Le Commissaire Christophe LIEGEOIS, Service Interventions;*

*Les suppléants seront le Commissaire Divisionnaire Daniel GOUKENS et le Commissaire Philippe VANDECASSYÉ;*

➤ *Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines, Secrétaire de la Commission de Sélection;*

*Attendu qu'il convient de faire appel à la mobilité 2017-05 pour le recrutement d'un cadre de base (Inspecteur de police) - Service Interventions;*

*Où le rapport de Monsieur Claude GREGOIRE, Chef de Corps;*

**DECIDE : à l'unanimité**

#### **Article 1er**

*D'approuver la procédure d'appel à la mobilité 2017-05 pour le recrutement*

➤ *d'un cadre de base - Service Interventions.*

#### **Article 2**

*D'approuver la Commission de Sélection pour le cadre de base - Service Enquêtes et Recherches :*

➤ *Le Commissaire Divisionnaire Claude GREGOIRE, Chef de Corps;*

➤ *Le Commissaire Sylvain HELAS, Service Enquêtes et Recherches;*

➤ *Le Commissaire Christophe LIEGEOIS, Service Interventions;*

*Les suppléants seront le Commissaire Divisionnaire Daniel GOUKENS et le Commissaire Philippe VANDECASSYÉ;*

➤ *Madame Sophie PISART, Direction des Ressources Humaines, Secrétaire de la Commission de Sélection;*

#### **Article 3**

*Copie de la présente délibération sera transmise, pour disposition, à Madame Katty PARIS - Assistance*

administrative - Service Ressources Humaines ainsi qu'à la Police Fédérale - Service DGP/Mobilité.

**Article 4**

Copie de la présente sera transmise au Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur, pour approbation.

Approbation à l'unanimité.

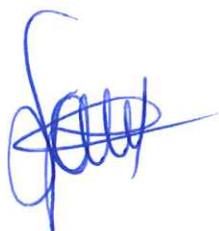
**Objet n°7 : Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2017 - Séance  
Publique**

Approbation à l'unanimité.

Sortie de Monsieur Claude GREGOIRE et de Madame ETIENNE à 18h25.

Fin de la séance publique à 18h25.

La Secrétaire de Zone,



Nathalie SACRE.

Le Président,



Jean-Charles LUPERTO.